

SEPTEMBRE 2012



Agenda 21 messimais



S'engager pour un avenir durable et solidaire

Catherine DI FOLCO, Maire de Messimy



Nous avons eu dès le début du mandat le souci de placer les objectifs d'un développement durable au cœur de notre action et avons organisé une première réunion publique le 26 octobre 2009. À partir de là, l'Atelier 21 s'est mis en place avant même que le Conseil municipal prenne une délibération, le 4 décembre 2009, pour engager la commune dans l'Agenda 21.



L'« Atelier 21 » est une commission extra-municipale qui réunit des élus et des habitants de la commune. C'est principalement dans ce cadre qu'a été élaboré l'Agenda 21, au travers d'une démarche résolument participative qui a progressivement associé les différentes parties prenantes concernées. Cette façon de procéder n'avait pas pour but d'apporter simplement un « supplément d'âme » dans l'élaboration de l'Agenda 21, mais d'en faire véritablement et dès le début un projet partagé.



Ce sont ainsi les participants à l'Atelier 21 et des membres du Conseil municipal qui ont *in fine* rédigé les fiches qui constituent le plan d'actions de l'Agenda 21.



Telles qu'elles sont présentées dans les pages qui suivent, les actions de l'Agenda 21 formalisent une réflexion à un moment donné. L'Agenda 21 n'est pas qu'un document, mais d'abord une démarche et un état d'esprit qui se traduisent par notre engagement sur une idée force : nous préparer aux grands enjeux du XXI^e siècle et faire pour cela évoluer nos façons de faire, nos comportements. Il ne constitue pas un exercice « fini », mais une mise en mouvement de la commune et de ses habitants qui trouvera ses prolongements au fil du temps. Cela signifie notamment qu'en pratique, le programme d'actions de l'Agenda 21 sera suivi, amendé et pourra s'enrichir d'actions nouvelles au fil du temps, dans le cadre de la dynamique que nous entendons poursuivre avec l'Atelier 21. ■

Les premières marches

Rappelons que le diagnostic a été réalisé à travers sept « familles » d'enjeux :

- > « vivre ensemble » (la vie sociale),
- > « un toit pour chacun »,
- > « la mobilité »,
- > « les activités économiques »,
- > « les ressources naturelles »,
- > « la résilience du territoire »,
- > « la qualité de la vie ».

Et que l'Atelier 21 a défini 3 finalités :

I) Maintenir la qualité de la vie, l'identité de la commune, des paysages, un équilibre entre urbanisation et agriculture, favoriser la multifonctionnalité de la commune : habitat - activités économiques - activités culturelles – services et commerces...

II) Développer un sens partagé autour des objectifs d'un développement durable et favoriser l'évolution des comportements.

III) Se préparer et s'adapter de façon solidaire aux évolutions démographiques, environnementales, énergétiques.

Les actions telles qu'elles ont été présentées lors de la soirée du 29 février 2012

I- Action 1

(Présentation Mme Di Folco)

Le PLU, outil du DD

« La révision du PLU est obligatoire car la loi impose de le mettre en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale et avec le Grenelle de l'Environnement. En décidant la révision du PLU, la commune s'est fixé comme objectif de maîtriser l'accroissement démographique, en

cohérence avec le Plan Local de l'Habitat intercommunal et de conserver l'identité de la commune dans son territoire. Il s'agit de maintenir un équilibre général entre espaces naturels, espaces agricoles et zones urbanisées. Il convient de réfléchir sur les enjeux fonciers notamment sur les espaces agricoles et artisanaux-industriels. Il faut maîtriser l'urbanisation, veiller à l'évolution démographique, préserver la qualité de vie, faire évoluer l'offre de logements, prendre en compte les besoins en terme de service à la personne, offrir des possibilités de travailler à proximité, maintenir l'agriculture, préserver la qualité de l'eau, des milieux naturels, de la bio-diversité. Il faut permettre à des petites entreprises de s'agrandir ou de s'implanter, et créer une seconde zone artisanale. »



I- Action 2

(Présentation M. Saudet, M. Ville)

Privilégier les solutions permettant d'éviter l'imperméabilisation des sols



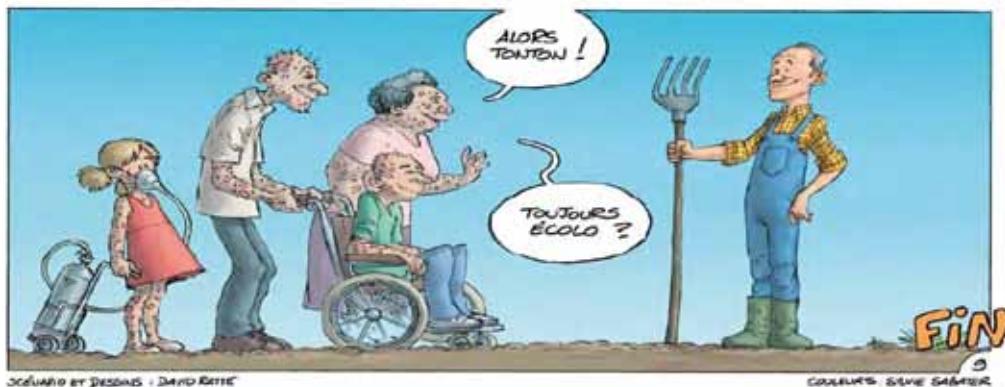
« Savez-vous qu'il est tombé en moyenne sur les deux dernières années plus de 8 millions de tonnes d'eau sur le territoire de la commune. Cette ressource paraît immense et inépuisable à condition qu'elle ne s'écoule pas trop rapidement vers les zones avalées en produisant des effets dévastateurs. Il s'agira pour nous de proposer des fiches techniques permettant de mettre en œuvre des solutions pour éviter d'imperméabiliser les sols. En partant du principe qu'il faut retenir l'eau au plus près de son point de chute, chaque occupant d'une habitation peut être concerné car il est possible de récupérer cette eau pour l'arrosage et des usages domestiques. »

I- Action 3

(Présentation M. Saudet, M. Ville)

Sus aux pesticides

« Médaille de bronze pour la France qui arrive troisième avec 100 000 T de produits phytosanitaires répandus chaque année sur notre territoire. Ce sont 3 400 produits commercialisés en France qui sont dangereux et se retrouvent dans notre environnement. 90 % des eaux de surface et 47 % des eaux souterraines en contiennent. Notre action vise à limiter l'impact des pesticides, déclinée en 3 phases : recensement, collecte de vieux produits, plantation de haies vives en bordure de ruisseaux. Le Grenelle de l'Environnement vise à réduire de 50 % l'usage des pesticides d'ici 2018. Nous sommes tous concernés et pouvons y contribuer à notre mesure et à notre niveau. »





I- Action 4

(Présentation M. Champetier)

Plantons des haies

« La bio-diversité, la protection de la faune et de la flore (lieu privilégié pour les oiseaux), la lutte contre les eaux de ruissellement, des barrières contre le vent, voilà quelques exemples de l'utilité des haies vives qui ont souvent été détruites. Notre action à travers des incitations, à l'aide du PLU notamment, visera à favoriser le maintien des haies existantes, à la plantation de nouvelles. »

I- Action 5

(Présentation Mme Galland)

L'arboretum

des côteaux du Lyonnais

Mme Galland précise qu'elle travaille avec Ms Dublettenay et Cinquin.

« Arboretum est un bien grand mot. Nous proposons la création d'un sentier botanique et/ou la création d'un mini arboretum. Nous envisageons de conserver, de faire connaître, de retrouver des essences locales. On n'envisage pas de mettre un boabab, un oranger même pas un bananier ! Les lieux qui conviendraient pourraient être le parc du Vourlat, la zone du Buya. En étiquetant les arbres, les arbustes, les plantes, en mettant quelques arbres derrière les bancs, on aurait des buts de promenades, de tourisme vert. Créer quelques circuits : Chater, Guillermin, chemin des Vignes. La zone vers le viaduc est aussi à remettre en valeur. Un des intérêts serait que se créent des liens entre les divers partenaires participants à cette action. »

I- Action 6

(Présentation Mme Billant)

Favoriser l'emploi de proximité

« Notre action à travers Solidarité emplois, vise à réduire le taux de demandeurs d'emplois sur le territoire en facilitant l'embauche de proximité au niveau des entreprises locales, en favorisant l'adéquation entre offres et demandes d'emploi sur l'Ouest lyonnais. »

I- Action 7

(Présentation Mme Bagdassarian)

Le marché du vendredi



« En collaboration avec l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés, il s'agit de faire une enquête sur le marché actuel avec pour objectif de le rendre plus attractif. Il faut se poser les bonnes questions, savoir si le marché du vendredi après-midi tel qu'il est proposé est pertinent. Il faut faire en sorte que les Messimois s'approprient ce marché, le fréquentent et trouvent en terme de qualité de produits et d'offres ce qu'ils attendent. L'action concerne tous les Messimois et le monde économique tant les commerçants de Messimy que ceux qui viennent sur le marché pour faire un chiffre d'affaires. »

I- Action 8

(Présentation M. Bertrand)

Associations associées

« Il s'agit de favoriser le tissu associatif, avoir un dynamisme qui s'inscrit dans la durée. Il importe que les associations se répartissent efficacement ce qui est attendu par tout un chacun, proposent une offre lisible, évitent la concurrence inutile et malveillante car plusieurs d'entre elles peuvent s'adresser à des secteurs similaires. Notre première action c'est de travailler autour des liens entre acteurs des différentes associations, que les gens se connaissent et dans un deuxième temps, d'avoir un réseau d'entraide au niveau administratif, juridique, fiscal. Bien sûr en fonction du nombre d'adhérents chacun n'a pas les mêmes attentes mais il est possible de mettre en commun chaque expertise. »

II- Action 9

(Présentation M. Guion)

Circuits courts

et approvisionnement local

« Le restaurant scolaire sert environ 250 repas jours, Boiron 500, la crèche 50 soit, un potentiel de 800 repas servis sur la commune. Quelle part de production locale dans ces repas ; combien de kilomètres parcourus par les produits du lieu de production à l'assiette messimoise ? Il s'agit d'initier une action pour avoir une structure circuit court de collecte et de distribution en produits pour le restaurant scolaire et le restaurant d'entreprises. Avec pour objectifs de favoriser une économie locale agricole, réduire les transports, réduire les déchets, développer les



liens producteurs consommateurs. N'oublions pas un objectif pédagogique sur les consommateurs qui seront amenés à respecter la saisonnalité des produits à consommer et essayons de garantir un mode gagnant-gagnant tant au niveau de la qualité que de la quantité. »

II- Action 10

(Présentation Mme Di Folco)

Les jardins partagés

« En liaison avec la révision du Plan Local d'Urbanisme qui impose la densification du centre bourg et prévoit moins de logements individuels donc moins de potagers individuels. Un point de règlement imposera dans les habitations collectives une parcelle "jardin partagé" dans laquelle les co-propriétaires/colocataires auront la possibilité d'avoir un petit bout de terre à cultiver. Des effets sont attendus au niveau de la consommation locale, de l'échange de bonnes pratiques. »



II- Action 11

(Présentation M. Petitjean)

Jardins et nature



« Membre de l'association Noé conservation, annexe du muséum d'histoire naturelle de Paris, je suis sensibilisé à la protection de l'environnement. Je m'intéresse en particulier à la sauvegarde des hérissons car ce sont des animaux fragiles et beaucoup sont tués par les pesticides de nos jardins. Il est donc nécessaire de leur créer un habitat durable de préférence à proximité des composteurs. Il faut aussi substituer l'usage des produits phytosanitaires par des produits naturels tels que l'ortie par exemple. L'objectif de la démarche c'est de concilier les activités de jardinage et de protection de la nature. En tant que président de lotissement, je souhaite faire connaître les bonnes pratiques de jardinage, en particulier l'utilisation de composteurs. Le hérisson vit très bien à proximité du composteur. Notion scientifique : le biotope c'est un milieu biologique déterminé offrant des conditions d'habitat stable à un ensemble d'espèces animales et végétales. Nous n'avons pas à nous réduire à des animaux mais nous vivons sur la même Terre alors pourquoi ne pas vivre ensemble. »

II- Action 12

(Présentation M. Dalmazir)

Stop Pub

« Chaque année, un million de tonnes d'imprimés de pub sans adresse est distribué dans les boîtes aux lettres, soit 40 kg par foyer ou 17 kg/habitant. Cela représente 5 % du poids des poubelles des Français et 35% du tonnage de papiers impression-écriture fabriqué chaque année en France. Si 15 % des foyers refusaient de recevoir ces imprimés publicitaires, 130 000 tonnes de papier seraient déjà économisées.

Sur Messimy 17 kg par habitant cela fait environ 5,5 tonnes. Si 50 % des ménages messimois refusent la publicité et affichent cette volonté, comme certains parmi vous ont commencé à le faire, nous pourrions économiser plus de 2 tonnes de papier. C'est pourquoi vous avez trouvé et vous retrouverez encore dans le bulletin des informations pour récupérer un Stop pub. »



II- Action 13

Développer le tri des déchets

« Le tri fait partie de ces gestes qu'il nous faut apprendre et surtout garder au quotidien et de partout. En liaison avec la CCVL par l'intermédiaire du Quoi de 9, mais aussi dans le bulletin de Messimy et sur le site Internet, vous avez et aurez encore des informations sur le tri et ses bonnes pratiques. Pour éviter d'avoir un jour un bac jaune refusé, sachez trier ! »

II- Action 14

Expliquer le tri dans les classes

« En collaboration avec la CCVL des interventions auprès des élèves des écoles sont prévues pour bien expliquer les gestes de tri, la valorisation des déchets ainsi récupérés. Il faut aussi apprendre à limiter dans tous les domaines le nombre des déchets car ceux qu'on ne produit pas ne sont pas à éliminer. »



II- Action 15

Réduire la consommation de papier à la mairie et dans les écoles

« Le papier même s'il est recyclé et recyclable représente toujours un poste important pour l'environnement. Aujourd'hui il est possible de moins en utiliser. C'est ce que nous nous proposons d'essayer de faire dans les services communaux, et de voir avec les écoles comment elles peuvent aussi en économiser. »

II- Action 16

Aérateurs moussants

« Réduire les consommations domestiques d'eau en installant des réducteurs de pression, en développant l'information sur tous les moyens permettant de réduire cette consommation dans les maisons. Les robinets des bâtiments publics ne sont pas



équipés de dispositifs permettant de réduire le débit d'eau et ainsi la consommation ; un recensement des robinets pouvant accepter de tels dispositifs sera fait. »

II- Action 17

Mme Cléménçon et M. Vidal membre de l'association Mac Mael Agri présentent un projet de jumelage entre Messimy et Noeppe un village togolais

« Mac Mael Agri est une association à visée agricole. Au Togo il existe un très gros besoin d'aide alimentaire ; l'association souhaite promouvoir l'agriculture, le maraîchage et surtout l'accès et l'utilisation de l'eau à Noeppe. À plus long terme il est envisagé une formation agricole pour les habitants. Pourquoi un jumelage Messimy, Noeppe ? Ce sont deux communes dans la même configuration géographique, à une trentaine de kilomètres d'une grande ville ; Lomé (capitale du Togo) pour Noeppe et Lyon pour Messimy. Ce sont aussi deux communes à vocation agricole. La finalité du jumelage est de favoriser des échanges, au niveau des activités agricoles et notamment de techniques, mais surtout au niveau culturel avec les écoles ou des associations par exemple. Établir des contacts administratifs et aussi avec les écoles, les agriculteurs, les habitants. Il reste à approfondir les modalités de mise en place de ce jumelage. »

II- Actions 18/19

(Présentation M. Champetier)

En parler toujours, notre site Internet s'engage aussi

« La communication est très importante. S'il est bien de faire, il faut aussi le faire savoir. Communication par le biais du bulletin dans lequel chaque mois il y a une petite rubrique, communication aussi par le site. L'objectif est de mettre le développement durable en avant sur le site Internet en le rendant accessible par un seul clic. »



III- Action 20

(Présentation Ms. Denieul, Lapalu)

Covoiturage

Parmi les actions proposées par l'agenda 21, nous avons décidé de prendre en charge le thème du covoiturage, ce qui est conforme aux statuts de notre association, qui a pour but de lutter contre toutes les atteintes à l'environnement, dans les coteaux du Lyonnais. La pollution engendrée par la circulation automobile, fait donc partie de nos préoccupations. Un comptage effectué par nos soins, un jeudi matin de décembre 2011 a montré 750 véhicules quittant le village. Parmi ces



750 véhicules, 90 % ne contiennent qu'une seule personne ! Le but de notre action à travers le covoiturage est donc de faire diminuer ce nombre de 750. D'autre part, 1 260 véhicules venant des Monts du lyonnais, traversent Malataverne. Ce qui nous a conduit à nous mettre en contact, avec la commune de Saint-Martin-en-Haut pour étudier leurs propositions en matière de covoiturage ».

III- Action 21

(Présentation
Mme Cambon-Chancrogne)

Favoriser les déplacements cyclistes et piétons

« Limiter l'utilisation de la voiture en centre bourg, changer les habitudes de déplacement, favoriser les modes de déplacements doux, inciter à utiliser le vélo plutôt que la voiture ce qui devrait apporter plus de sécurité au centre du village, diminuer les nuisances sonores et la saturation du village aux heures d'accueil et de sortie scolaire. »



III- Action 22

(Présentation Mme Perret)

Projet pour des logements locatifs

« Assurer un parcours résidentiel aux habitants de la commune qui souhaitent y rester : jeunes, moins jeunes, personnes seules, faibles revenus, etc. et permettre aux personnes âgées de se loger dans des appartements adaptés. »



III- Action 23

Récupération des eaux de pluie

« Informations sur les systèmes de récupération des eaux de pluie, participation financière à l'achat des dispositifs pour les particuliers, les agriculteurs. Mise en place sur les bâtiments communaux de systèmes permettant de récupérer les eaux de pluie ce qui doit permettre la limitation de l'utilisation de l'eau de la ville, la réduction de la facture d'eau. »



III- Action 24

Limiter l'éclairage public nocturne



« Des expériences récentes (parking des Alpes) ont montré qu'il était possible d'éteindre l'éclairage une partie de la nuit. Des réflexions en liaison avec le Syder seront menées pour voir comment il est possible de limiter l'éclairage public une partie de la nuit. »

III- Action 25

Acquisition de véhicules électriques



« Quand il faudra remplacer un des véhicules de la commune, prospecter pour en trouver un électrique. Ce qui devrait permettre la réduction des gaz polluants émis, la limitation de la consommation de carburant de la commune. »

III- Action 26

Rénovation énergétique des bâtiments

« Un diagnostic a été établi par le biais de la CCVL qui révèle que les bâtiments communaux ne sont pas performants car ils sont pour certains très anciens. Un programme de rénovation énergétique sur plusieurs années est à l'étude. Nous commencerons par la salle polyvalente et l'école maternelle. »



III- Action 27

Visualisation des consommations

« Il s'agit de mettre en place un moyen simple de visualiser les consommations dans les bâtiments pour permettre une analyse des résultats avant des travaux visant à économiser l'énergie. »

III- Action 28

Commande publique durable

« Introduire des critères environnementaux et de développement durable dans les cahiers des charges d'achats de la commune. »



Suivez les informations Développement Durable sur www.messimy.fr

Un grand merci à tous les acteurs qui ont contribué à la mise en place de cet Agenda 21



Le jardin partagé
de l'Espace Jeunes